

Le courrier des adhérents

Une histoire de pêche bin Charentaise.

Bon, disez don les drôles, Créyez-vous que vous n'en avez pas de biâtes bâtisses, là, jhouquées su' l'eau, coum des osiâs su' les rames, en pyien mitan d'la nature ? Peursoune lassu, peursoune n-en dessous ! O vaut quand minme meû qu'in loghe-sot dan n-ine ville peur passer son dimanche ! Et thièlle vue qu'on peut point vous zou prendre tant qu' a l'é imprenab'ye à parte de vue ! Et thiau breut de l'ève qu'o fait le pouèsson quant i se prend peur un sautré !

Bon, d'accord, o l'é pas ine sênicure que de virouner thièlle engheance de mouliner ! Et vas z'y qu'on zou remonte qu'o l'at reun ! Et vas z'y qu'on zou descende qu'o l'é pas léger thiau foutu de filet, ine machine à queurve-sot, tins ! Ah, vous z'eites rendus bredouilles mé d'in cot ! Et o l'at pas groû de coumarce à feire en darre de vout' pêche ! Mais in meuil de temps z'à aut', ine an-yille par ithy, des cêtâs par là, o fait quand minme bin dau beun quant on zou troue ! Et les balances peur r'leuver des chancres qui fazant la soupe bin boune ! Et les boucs peur l'apéro qu'on zou manghe su' le tail qu'o l'é bin là qu'o l'é le meilleur ! E-t-u pas thieu le bounheur qu'o fait passer des bounes jhonnées ? Tins les drôles, jhe vous z'en raponds qu'o l'é bin vous z'aut' les pus beunaises, quand vous z'eites dan vou' carrelets!

Adaptation N°22 de Maryse Guedeau
Magazine Xaintonge
Le Jhornau des Charentais
Barreau
17770 SAINT-HILAIRE DE VILLEFRANCHE
06 71 63 39 25 - fax 05 46 09 00 41
xaintonge@wanadoo.fr
<http://www.xaintonge.com/>
Disponible sur
<http://www.priceminister.com/boutique/vds4cats>



La recette de tante Yvonne

Bar façon Colbert pour 4 personnes

1 bar de 1,5 Kg, 2 courgettes, 2 jaunes d'oeuf, 2 cuillères de crème fraîche, sel, poivre, bouquet garni, lard, quelques légumes pour le fumet et vin blanc.

Ouvrir le bar pour extraire l'arête que l'on gardera pour le fumet, poser à plat le lard dans un plat huilé, mettre le poisson dessus, saler, poivrer, ajouter le bouquet garni. Passer au four chaud 4 à 5 mn, garnir l'intérieur du bar de courgettes crues préparé pendant la cuisson du bar, cuire au four 15 mn.

Passer au chinois le fumet fait avec l'arête quelques légumes, le lier avec les jaunes d'oeuf et la crème, verser sur le poisson et servir très chaud.

On peut remplacer le bar par du maigre ou tout poisson à chair ferme.

Bon appétit Tante Yvonne

Quelques annonces

Location de carrelet la semaine après le 15 août, contacter joycemarc@free.fr

Jean Claude Desrosiers (tel : 05 46 83 78 52) vend son bateau équipé d'un carrelet et de 2 moteurs (40 cv Mercurey et 4 cv de secours)

Max Rouvreau (tel : 05 49 29 90 75) est intéressé pour aider à l'entretien d'un carrelet en échange de quelques parties de pêche sur le secteur port des Barques, Ile Madame, estuaire de la Charente.

Bernard Augé (tel : 05 46 44 56 17 ou 05 46 45 44 43) vend son carrelet situé à Fouras Nord, rue de la Sauzaie ; très beau carrelet construit par Mr Avril, le menuisier de St Palais qui s'est spécialisé dans la construction des carrelets.

Melle Stéphanie Arramy (3 bis rue Barbe Rouge 17400 Les Eglises d'Argenteuil) serait intéressée par un partenariat avec un propriétaire de carrelet.

Graig Halladjian (tel : 05 46 485 79 02) recherche depuis quelque temps déjà un partenaire pour l'aider à terminer son carrelet (cabane et accessoires techniques : treuil, cadre etc...)

Note du comité de rédaction : Soyez aimables de nous informer quand une de ces annonces a reçu une issue heureuse. Soit en envoyant un mot au président à l'adresse du siège social (la mairie de Port des Barques) soit en lui envoyant un mail à l'adresse suivante : jean-louis.martin4@wanadoo.fr



L'Echo des Estuaires

N° 25
juin 2008

Sommaire :

Editorial

Le mot du président

Articles

CR de l'Assemblée Générale 2008

Le ponton carrelet à la télé

Gel des emplacements

Tous à vos numériques

Assurances

Le courrier des adhérents

Annonces

La recette de tante Yvonne



Association Départementale pour la Défense
de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

Editorial

Le mot du président

Le 29 mars dernier eut lieu, à Saint Georges de Didonne, notre assemblée générale annuelle dont vous trouverez plus loin un résumé. Bien que semblable à toutes les autres, elle reste marquée cependant d'une pierre blanche par la présence, fait exceptionnel, d'un ministre à la table des personnalités. Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux transports et ancien ministre de l'agriculture et de la pêche, nous accueillait, en effet, comme maire de St Georges qu'il était encore pour quelques jours avant de prendre ses fonctions de Président du Conseil Général de la Charente Maritime. C'est donc également le tout nouveau président du Conseil Général qui nous recevait et nous faisait l'honneur de participer à nos travaux.

Bien sûr, étant donné son emploi du temps, il ne resta pas longtemps avec nous mais suffisamment pour nous faire part de tout l'intérêt qu'il porte envers nos carrelets et nous assurer de la coopération pleine et entière des services du Conseil Général pour tout besoin que nous exprimerions.

Il va sans dire qu'un tel parrainage est d'une importance capitale pour notre association. Et soyez assurés qu'on ne va pas tarder à le mettre à profit, ne serait-ce qu'à l'occasion du recensement des carrelets qui est en cours et pour lequel nous aurons besoin d'une aide pour l'édition

Donc ce fut une AG mémorable que nous avons vécu parce qu'en plus de Dominique Bussereau, nous avons eu le plaisir d'accueillir Didier Quentin, nouveau maire de Royan, et Richard Pasquet, directeur de la DDE dont la présence fut intéressante à plus d'un titre. Seule ombre au tableau, la petite assistance, une centaine de personnes, certainement une des plus faibles depuis longtemps. C'est un peu dommage au moment où nous aurions du montrer notre force. Cette situation a été, j'en suis persuadé, très conjoncturelle et ne présage pas d'une désaffection commençante. N'oublions surtout pas que nous ne savons pas de quoi demain sera fait et que, pour être écoutés donc forts, il faut être nombreux.

Jean Louis Martin



Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques
Tél : 05.46.84.85.39

email : president@carrelets-charentais.com
site web : <http://carrelets-charentais.com>

CR de l'Assemblée Générale 2008

Saint-Georges de Didonnes

C'est devant une centaine d'adhérents, en présence de M. BUSSEREAU Ministre des transports, Président du Conseil Général, Maire de la commune, de M. Didier QUENTIN Député Maire de Royan, de M. PARQUIER Directeur Départemental de l'Équipement et de M. CARRERE Président de l'association des carrelets de l'estuaire de la Gironde que le Président MARTIN ouvrait cette nouvelle AG.

M. BUSSEREAU en tant que Maire nous présentait sa commune dont la ressource principale est le tourisme ; il faisait remarquer que c'était sa première représentation publique en tant que président du Conseil Général ce qui affirmait l'intérêt porté à ce patrimoine Charentais.

Le président MARTIN dans son rapport moral exprimait les incidences des différentes actions menées cette année, des problèmes posés par l'évolution de l'administration en précédant son propos de quelques rappels :

Que représentent nos carrelets aujourd'hui ?

- 456 installations nos reconstruites, une trentaine sont en cours de restauration.
- L'effort de reconstruction aidé par l'état et le département en liaison technique avec la DDE avec l'acceptation de la Charte de qualité arrive à son terme.
- Le poids de l'association a été primordial, mais l'érosion des adhérents risque d'engager l'avenir.

Que devons nous retenir comme faits prépondérants en 2007 ?

- La mise en œuvre de l'inventaire photographique des carrelets reconstruits doit devenir la nouvelle référence en regard à celui établi en 1992-1994. Cet outil indispensable et nécessaire demande un effort public le Président demande à M. BUSSEREAU si le Conseil Général peut aider à la mise en page et à l'édition de cet inventaire : proposition acceptée.

La délivrance des AOT :

- La DDE gestionnaire des affectations veut disposer



d'un moratoire visant à geler les nouvelles AOT pour se donner un temps de réflexion face au problème d'accès aux installations. Il faudra l'accord écrit du propriétaire de la zone pour que l'autorisation soit accordée en toute transparence.

La redevance :

- L'établissement du taux de celle-ci est toujours un sujet de réclamation : la base de calcul doit être prise en fonction de la surface réelle occupée et non sur un minimum qui ne correspond pas aux conditions de la charte de qualité acceptée par tous et dont les services fiscaux semblent ignorer les clauses. On peut cependant admettre le principe d'un pourcentage de réactualisation annuelle.
- Il faut donc une nouvelle fois écrire et proposer nos arguments.

La protection de la ressource :

- La motion déjà votée à maintes reprises sera de nouveau présentée aux instances maritimes et gouvernementales.
- M. CARRERE alerte l'assemblée sur la volonté qui se dessine d'augmenter le maillage des filets à 27 mm, alors que nous sommes déjà soumis à une réglementation sur la taille des poissons.
- Il nous informe qu'un projet de licence de pêche en mer est dans les tiroirs.
- Le Président rappelle que nous sommes des gens responsables qui respectons le règlement, que notre pression de pêche est négligeable en regard du taux d'occupation moyen de 15 marées par an par ponton.
- Il estime que le succès des journées du patrimoine (plus de 1000 visiteurs) peut être un moyen de faire passer l'information.

Quelles actions pour 2008 :

- Améliorer « l'écho des estuaires » ; la forme est stabilisée, il faut repenser le fond d'où la recherche d'articles et de nouveaux rédacteurs.
- Notre site Internet fonctionne, il serait souhaitable d'initier certains nombres d'actions : ex, concours photos pour éventuellement aboutir à la composition d'un calendrier.
- Achever le recensement photographique des pontons, élaborer la maquette du document et en liaison avec le Conseil Général préparer son édition.

CR de l'AG 2008 (suite)

Le compte-rendu d'activité du secrétaire, ainsi que le bilan financier du trésorier ne soulèvent aucune remarque ; l'assemblée approuve les trois rapports présentés à l'unanimité.

La parole est donnée à nos invités : M. Didier QUENTIN expose à l'assemblée le projet industriel prévu sur le site du Verdon à ses yeux dommageable pour la zone touristique de la rive droite de la Gironde. De nombreux recours sont déposés ; mais la solution serait de créer une aire marine protégée sous le sigle « Gironde Pertuis Charentais ».

Un tel projet n'a pas sa place dans la volonté départementale d'améliorer l'image touristique du département, M. BUSSEREAU affirme que le gouvernement ne donnera pas son autorisation.

L'assemblée adhère complètement aux propositions exposées ci-dessus.

Une question récurrente est soulevée par plusieurs adhérents : le coût élevé de l'assurance recommandée pour nos installations : des pourparlers sont déjà engagés auprès de trois compagnies qui devraient soumettre leurs tarifs mais surtout la teneur des risques couverts par leur contrat. Ces propositions seront transmises aux adhérents dès réception afin que ceux-ci puissent faire leur choix.

Afin d'améliorer l'accueil sur nos installations pour les journées du patrimoine le président engage les volontaires à se faire connaître à l'issue de l'AG afin que les modalités préparatoires puissent être diffusées dans de bonnes conditions (8 volontaires se font connaître immédiatement).

L'ordre du jour étant épuisé, le président MARTIN clôt l'assemblée en invitant les présents au pot de l'amitié et pour ceux ayant retenus une place pour le repas de rejoindre à l'issue le restaurant « de la forêt ».



Tous à vos numériques

Nous préparons d'une part le recensement de tous les carrelets de Chte Mme et d'autre part un calendrier représentant nos plus beaux spécimens de carrelets. Deux raisons pour prendre votre appareil et photographe sous son meilleur angle votre carrelet. Plusieurs photos sont permises dont une présentant son numéro d'immatriculation. Bien sûr, seules sont admises les photos numériques envoyées par mail au président.

Le ponton carrelet à la télé

Notre patrimoine une fois encore à l'honneur à la télévision.

La carte au trésor, qui sera diffusée sur la cinq le 25 juin, a retenu un ponton, bien connu de notre cote, comme énigme à résoudre.



Gel des emplacements

La DDE nous a informé de sa décision d'un moratoire concernant la délivrance de nouveaux emplacements pour l'édification de carrelets. Les nombreux problèmes d'accès auxquels elle est confrontée l'ont amenée à prendre cette position dans l'attente des résultats de la réflexion en cours.

Ces problèmes d'accès sont évidemment une pierre d'achoppement qui ne date pas d'hier et qui met régulièrement la DDE dans l'embarras. Nous pensons que des solutions existent et nous les avons proposées. Nous vous en ferons part ultérieurement. Ce qui nous fait peur en réalité, c'est que ces problèmes d'accès soient l'arbre qui cache la forêt. Nos carrelets sont dans le collimateur des Affaires Maritimes qui les voient comme une des raisons de l'appauvrissement des eaux de notre littoral !!!! C'est à en pleurer mais mieux vaut en rire tellement cela dépasse l'entendement. Donc conformément à cette logique admirable, puisque les carrelets détruisent la faune aquatique, il faut surtout arrêter d'en construire d'autres !!

D'après la DDE, 456 carrelets se trouvent actuellement sur nos côtes. Notre recensement en cours confirmera ou infirmera ce chiffre. Mais ce qui est sûr, c'est que nous sommes encore loin des 700 carrelets recensés en 1996, chiffre qu'il avait été décidé, avec les pouvoirs publics, de retrouver après le cataclysme de 1999.

Donc, affaire à suivre avec attention. Nos carrelets font partie du patrimoine. Est-ce suffisant, aux yeux de certains, pour assurer leur survie, quand des voix s'élèvent décriant nos pratiques destructrices (sic) pour défendre le lobbying de la pêche professionnelle ?

